

# African Trade Agenda

Third World Network-Africa

Numéro 6

février 2003

## Dans ce numéro

La société civile internationale condamne la privatisation des services sociaux de base  
pages 1-4

Sommet des MNA sur les questions de commerce  
pages 4-6

Chronique - Afrique  
pages 6-8

Genève-- OMC – Mise à jour  
Pages 9-12

Commerce Mondial –  
Nouvelles en Bref  
pages 12-14

Rapport- Plaidoyer sur le commerce au Ghana  
pages 14–15

Tableau d'annonce  
page 16

## La Société Civile Internationale Condamne la Privatisation des Services Sociaux de Base

Par Gyekye Tanoh, TWN Africa

“«Les populations de la province du Sud de la Zambie se nourrissent de chiens ou meurent de faim. »

L'orientation vers le libre marché et le retrait du soutien de l'état ont presque complètement détruit l'agriculture de subsistance au cours des dix dernières années. Des millions de ménages n'ont pas de quoi se nourrir car leurs moyens ne leur permettent de se procurer des semences et des engrais à des prix élevés. Cependant, au cours des bonnes saisons lorsque les agriculteurs font de bonne récolte, une grande proportion de la production est perdue puisque le gouvernement n'octroie plus de subvention ou ne participe plus à la commercialisation des produits agricoles.

Plus de deux millions d'habitants de la province du Sud de la Zambie font actuellement face à la famine. A ses millions de pauvres ruraux qui sont menacés par la famine et la mort, s'ajoutent des nombres écrasants de masses urbaines nouvellement appauvries. En un espace de deux ans seulement, de 1996 à 1998, la pauvreté en milieu urbain a augmenté de 10%.

C'est la preuve accablante de l'impact humaine de la libéralisation de l'économie zambienne. Néanmoins, les conséquences de la libéralisation du secteur des produits de base ne freinent pas les promoteurs de ces politiques désastreuses. Au contraire, les expériences antérieures la libéralisation servent de base pour l'assaut des sociétés dans les nouveaux « secteurs vierges » - surtout ceux des services sociaux de

base tels que l'eau, la santé, l'éducation- avec de nouvelles conséquences qualitatives en matière de pauvreté, de relations économiques inéquitables et de crises sociales.

La commercialisation en masse des services de base est, en fait, une nouvelle découverte qui offre d'énormes profits aux sociétés prestataires de services du Nord comme les 67 membres de la Coalition américaine des industries de services dont les 12 premiers ont accumulé des revenus s'élevant à plus de 700 milliards de dollars américains en l'an 2000. Les sociétés multinationales du secteur de l'eau estiment que la privatisation de l'eau constituerait « l'or bleu du 21<sup>ème</sup> siècle ».

La privatisation des services de base constitue également un nouveau défi auquel font face les plus pauvres de la planète qui sont en majorité les populations de l'Afrique et d'autres régions en développement comme, la population zambienne ravagée par le VIH.

L'histoire de la Zambie fait partie des 52 rapports de pays élaborés par des coalitions autonomes de citoyens à l'issue des mois de consultations, de débats, de mobilisation et recherche de la société civile sur l'état des services de base à travers le monde à l'ère de la libéralisation. Leurs expériences et conclusions recueillies à travers les réseaux nationaux de « contrôle citoyen » sont résumés dans le Rapport Annuel de Contrôle Citoyen de 2003

intitulé « *Les Pauvres et le Marché.* »

Contrôle Citoyen est un réseau international de centaines de groupes de la société civile - allant des syndicats aux organisations communautaires - provenant de plus de 60 pays, qui organise le suivi de la mise en œuvre des engagements convenus sur le plan international vis-à-vis de l'éradication de la pauvreté et de l'égalité.

Les 52 rapports de pays sont complétés par des analyses des données vitales relatives à presque tous les pays, de l'Afghanistan au Zimbabwe. Si les résultats économiques de la libéralisation sont, au mieux, inégaux leur impact social est un véritable désastre.

En Argentine, l'intensification de la libéralisation du marché dans les années 90 « a fait que l'extrême pauvreté a atteint des niveaux incompatibles avec un système démocratique ». L'extrême pauvreté a augmenté de 135% en un espace de 18 mois après octobre 2000 pour englober 8,7 millions de personnes. Dans l'ensemble, 53% de la population totale se retrouvent en dessous du seuil de la pauvreté. La crise économique, sociale, et politique sans précédent de l'Argentine est le résultat direct des politiques néolibérales qui ont permis le transfert massif des entreprises publiques aux sociétés privées y compris la plupart des services publics essentiels.

Face à des millions de personnes mal nourries et incapables

d'avoir accès aux médicaments et à la réduction systématique des ressources allouées au système de santé publique en raison de la compression des dépenses sociales, des crises sanitaires ont été déclenchées. Cependant, les entreprises privées du secteur pharmaceutique profitent de la crise en arrêtant l'approvisionnement destiné au système de santé publique et en vendant à des prix exorbitants à ceux qui disposent des moyens. Le profit des sociétés est devenu le principal facteur déterminant des conditions de la vie sociale.

Les réformes de libre échange ont entraîné une détérioration générale de la santé des populations. Entre 1990 et 2000 le nombre d'enfants colombiens âgés de moins d'un an qui sont vaccinés est passé de 67,5% à 52%, cela a occasionné le retour des épidémies comme la rougeole qui avait été éradiquée depuis de nombreuses années. Au Ghana, l'augmentation totale de 318% dans les tarifs d'eau en moins de trois ans peut servir d'incitation pour attirer les sociétés privées à but lucratif mais elle a entraîné la propagation de l'épidémie d'ulcère de buruli qui avait été également éradiqué. Le Ghana est le second pays ayant des cas d'ulcère de buruli très élevés. Comme on le rapporte en Argentine, « les médicaments sont dénués de leur nature sociale et sont devenus des marchandises soumises aux lois de l'offre et de la demande. »

Ces faits constituent dans une large mesure l'héritage des années d'ajustement structurel axé sur le dit « Consensus de

Washington » et mis en œuvre surtout en Afrique et dans le monde en développement grâce aux conditionnalités de la Banque mondiale et du FMI

Cependant, l'impact de la libéralisation des services de base tel que cerné et analysé dans le rapport Contrôle Social par des centaines d'organisations de la société civile n'est pas simplement un cas de la répétition de la même chose. La marchandisation des services de base représente de nouvelles dimensions de libéralisation et incarne de nouvelles menaces potentiellement très graves pour les pauvres par rapport aux catastrophes de la libéralisation déjà identifiées.

Il s'agit en premier lieu de l'envergure de la libéralisation envisagée. Le Réseau des Citoyens sur les Services de base fait remarquer que l'OMC elle-même reconnaît que les négociations sur l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) définit le commerce des services d'une manière si élargie que cette définition devient pertinente dans de nombreux domaines qui traditionnellement ne font pas l'objet des règles du commerce multilatéral.

Presque tous les services renferment une forme ou un élément de transaction commerciale. En effet, la nature générale de l'AGCS menace sérieusement de limiter la capacité des gouvernements d'adopter des mesures ou des politiques en vue de répondre aux priorités environnementales ou de développement. Les

services sociaux sont les « secteurs vierges » irrévocables de la privatisation.

L'AGCS et la libéralisation des services constituent des exemples de la façon dont le système du commerce multilatéral, surtout au niveau de l'OMC, devient un moyen de pénétrer les marchés par la force au détriment des pauvres du monde, de manière à renforcer et à apporter de nouvelles dimensions très dangereuses à la libéralisation. Ce processus a été clairement confirmé dans le rapport Contrôle Citoyen.

Les exemples de la libéralisation du secteur agricole et les crises de l'accès à la santé publique, la commercialisation croissante, les négociations de l'Accord sur l'Agriculture à l'OMC ou les engagements relatifs à l'accès rapide aux médicaments en cas d'urgence en matière de santé publique (les dispositions des ADPIC et la Santé Publique) offrent une piètre consolation à ceux qui espèrent que les déséquilibres dont souffrent ceux qui sont du côté défavorable des inégalités systémiques seraient rectifiés.

Même le programme « le commerce au lieu de l'aide » n'offre pas assez de perspectives à cet effet. Au contraire, il ne fait qu'aggraver ces déséquilibres. L'indice des prix des produits d'exportation de l'Afrique, tels que le thé, le café et le cacao est passé de 116 à 59 entre 1980 et 2001 (1985 = 100). Au cours de la décennie 1990 - 2000, l'aide accordée à l'Afrique est passée de 14,4 milliards de dollars à 1,8 milliards. Le flux net des capitaux de l'Afrique vers

l'extérieur en raison de la libéralisation est passé des entrées positives de 4,5 milliards de dollars en 1995 à des sorties de 18,3 milliards de dollars en l'an 2000. La préface du Rapport Contrôle citoyen qualifie ce processus de flux des capitaux des pays pauvres vers pays riches d'une « économie de Hood Robin » c'est à dire une économie qui fonctionne comme l'inverse de Robin Hood.

La réalité en Argentine - le fait que les revendications de changement exprimées de manière si dramatique n'a pas changé le cadre néolibéral du gouvernement - est presque une vérité universelle. Au contraire, la solution qu'on préconise exige une application impitoyable des disciplines du marché, l'élimination des barrières structurelles à la libéralisation et au commerce et une plus grande intégration des populations, des secteurs, des économies et des sociétés dans le système commercial mondial. Les rapports de pays de l'ensemble du Nord, de l'Allemagne, de la Norvège et des Etats-Unis, entre autres, affirme que l'ascendance de la pauvreté et de l'inégalité entre les pauvres et les riches est un phénomène mondial. C'est une autre dimension du danger inhérent à l'élargissement de l'envergure et à la redéfinition du commerce ainsi que le rôle central du régime commercial multilatéral dans le cadre de la mondialisation du marché.

De plus, « ce qui est encore plus préoccupant que l'envergure de l'AGCS, (et d'autres accords de l'OMC) c'est la nature quasi irréversible des accords de

l'OMC. Les accords de l'OMC institutionnalisent et élèvent le programme de privatisation et de libéralisation au statut de loi internationale avec des sanctions sans précédent à l'appui et presque sans immunité ou défense pour les pauvres. Puisque « les pays en développement qui sont aussi membres de l'OMC sont obligés de rendre leurs lois et politiques conformes aux accords obligatoires de l'OMC, le régime commercial multilatéral est un moyen d'assurer la restructuration des législations nationales en vue de maximiser la libération des intérêts des sociétés et institutions financières sans responsabilité corollaire.

Par ailleurs, ce qui se déroule au sein de l'OMC, influence de manière cruciale la vie en dehors de cette institution. La puissance onéreuse des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, est mise en jeu sur le plan bilatéral pour poursuivre "un programme commercial qui met en danger le pouvoir des pays

en développement et oblige ces derniers à donner des concessions lors des négociations à l'OMC. Il faudrait ajouter que les pressions bilatérales font reculer les solidarités et les acquis sur le plan multilatéral.

Ces lacunes dans le contexte des questions à l'ordre du jour de la libéralisation et de l'OMC en particulier favorisent les gouvernements du Nord et les intérêts des sociétés qu'ils représentent avec des conséquences dévastatrices pour les pauvres du monde. Par conséquent, l'expérience de la libéralisation du compte de capital (les investissements publics), l'une des conditionnalités néolibérales abordées dans le rapport de pays sur l'Argentine, le Mexique et le Brésil est le modèle apparent de la libéralisation des « Marchés Publiques » qui sera à l'ordre du jour lors de la cinquième conférence de l'OMC à Cancun au Mexique.

Ensemble avec les questions d'Investissement et de Politique

de concurrence, elles constituent les principaux éléments les plus contentieux parmi « les questions de Singapour » qui définissent les nouveaux domaines de puissance et de liberté des sociétés du Nord pour qu'elles bénéficient de tout et partout dans le monde sans tenir compte des conséquences.

Avec Cancun à l'horizon, le rapport Contrôle Social renforce davantage l'urgence et la nécessité de résister à ce phénomène à travers une approche participative axée sur les droits humains, qui permettra de soumettre les grandes puissances à la responsabilité démocratique et les contraindre à respecter les engagements pris dans le cadre des objectifs de développement du millénaire en particulier.

Le processus de mobilisation en vue d'un plaidoyer démocratique et participatif qui s'est culminé par les rapports Contrôle Social démontre les types d'alternatives qui peuvent émerger de l'action.

## **Le sommet des pays non-alignés propose des réformes à l'ordre économique et à l'OMC**

Par Martin Khor, Directeur de TWN International

## Le Sommet des Pays

Non -Alignés (NAM) qui a pris fin le 25 février à Kuala Lumpur en Malaisie s'est terminé par un appel à la réforme des systèmes financier et commercial mondiaux en vue de protéger les intérêts des pays en développement. Un chapitre entier du Document Final de 76 pages a été consacré aux questions économiques et à la mondialisation.

Les Chefs d'état et de gouvernement ont exprimé leurs vives préoccupations au sujet de la privation sans cesse des pays en développement des fruits de la mondialisation et de la persistance de la pauvreté, des écarts économiques entre le Nord et le Sud, des barrières aux marchés, à la technologie, et de capacités inadéquates. Ils ont fait appel à un ordre économique équitable et à des mesures qui assurent que les pays en développement bénéficient pleinement de la mondialisation et participent au processus de prise de décision concernant les problèmes économiques surtout au niveau des institutions financières et des organisations commerciales multilatérales. Ils ont aussi réclamé la démocratisation et la transparence ainsi que la responsabilité dans les prises de décisions économiques et financières en vue d'assurer que les intérêts de développement des pays non-alignés sont pris en compte.

Les inégalités s'approfondissent sur le plan mondial à cause des déséquilibres inhérents à

l'architecture du système commercial multilatéral, qui passe sous silence les politiques de distorsion des marchés des pays du Nord, mais empêche les pays en développement d'avoir l'espace légitime en matière de politique pour poursuivre les objectifs de développement.

Le Mouvement des Pays Non-Alignés a exprimé ses préoccupations au sujet du « nouveau protectionnisme », qui se présente sous forme de normes environnementales et de travail ainsi que d'autres normes sociales, techniques et de droits de l'homme, ainsi que des tentatives de poser ces questions comme des conditionnalités et prétextes pour restreindre l'accès aux marchés, l'aide et le transfert de technologies vers les pays en développement ou de les intégrer dans les négociations commerciales multilatérales.

Concernant le commerce, les Chefs d'Etat ont convenu d'œuvrer ensemble en vue d'un plus grand accès aux marchés pour leurs produits d'exportation et ont réitéré que les négociations doivent prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement surtout à travers l'application des dispositions de traitement spécial et différencié. Ils ont aussi exprimé leurs vives préoccupations au sujet du manque de progrès dans les négociations sur les questions d'intérêt pour les pays en développement, surtout sur les questions de mise en œuvre, le TSD, les ADPIC et la santé publique.

Les Chefs d'Etat étaient particulièrement préoccupés du fait que les principaux partenaires commerciaux ont encore une fois essayé de minimiser l'importance du TSD des pays en développement par rapport à d'autres aspects des négociations et ont réaffirmé que le TSD s'applique à tous les pays en développement.

Ils ont également insisté en particulier que les asymétries qui émanent de la mise en œuvre des accords de l'OMC soient abordées d'urgence. Il s'agit entre autres du refus des pays développés de remplir leurs obligations existantes dans les domaines des textiles et de l'agriculture, du manque d'accès aux marchés pour les produits d'intérêt pour les pays en développement, de la non-application des dispositions du traitement spécial et différencié et de la limitation de la capacité des pays en développement d'adopter des instruments de politique destinés à la promotion du développement. »

Ils ont réitéré la conviction du Mouvement des Non-alignés que les négociations de l'OMC prennent en compte onze mesures. Il s'agit notamment de :

- Eliminer les inégalités dans l'accord de l'OMC sur l'agriculture, y compris l'approbation de la catégorie du développement présentée par les pays en développement ;
- Rendre opérationnels les engagements relatifs au TSD pris à Doha et à

l'accord cadre sur le TSD pour les pays en développement ;

- Assurer que les négociations sur les services aboutissent à des dispositions efficaces et soutenables dans les secteurs des services où les pays en développement ont des avantages comparatifs et promouvoir la participation des pays en développement au le commerce des services et la libéralisation de la libre circulation des personnes naturelles ;
- Assurer que les questions de mise en œuvre soulevées par les pays en développement à Doha pour rectifier les déséquilibres du passé soient abordées;
- Supprimer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits dans le domaine des négociations en matière de tarifs sur les produits non-agricoles puisqu'elles discriminent contre les exportations des pays en développement ;
- Réviser les accords sur les ADPIC et les MIC sous l'angle du développement en vue de neutraliser les aspects négatifs de ces accords sur le progrès des pays en développement et souligner l'importance d'appliquer et

d'interpréter l'accord sur les ADPIC de manière à favoriser la santé publique et l'accès aux médicaments pour tous.

Les questions de l'Omc ont été mises en relief dans le contexte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les chefs d'état ont exprimé leur vive préoccupation face à la persistance des effets négatifs de l'accord sur l'agriculture qui empêchent la réalisation du droit au développement et du droit à la nourriture, et ont regretté que la Déclaration de Doha n'ait entraîné que des clauses de meilleurs efforts au lieu d'un accord sur la résolution des questions de mise en œuvre relatives à la libéralisation du commerce agricole.

Ils ont aussi exprimé leurs craintes au sujet de l'impact négatif de la chute des cours des produits de base et ont souligné la nécessité de renforcer les capacités en vue de diversifier les exportations et de faire face aux changements structurels qui se produisent sur le marché international des produits de base, à l'instabilité des prix des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange.

Les Chefs d'Etat ont noté que les pays développés accordent des subventions considérables, soit plus de un milliard par jour pour protéger leur secteur agricole, ce qui somme représente six fois le montant d'aide qu'ils offrent aux pays en développement. De surcroît, ces pays privent les agriculteurs des

pays en développement de débouchés pour leurs produits.

Les Chefs d'Etat ont noté avec une profonde appréciation le rapport du Haut Commissaire des Droits de l'Homme sur la mondialisation et son impact sur la pleine jouissance des droit de l'homme, qui a fait état de l'impact négatif de l'accord sur l'agriculture sur la réalisation du droit au développement et du droit à la santé. Ils ont encouragé le Haut Commissaire et son organisation à poursuivre ces efforts et l'ont invité à porter le rapport à l'attention des organisations internationales pertinentes, en particulier, l'OMC.

Lors d'une session sur le développement durable, les Chefs d'Etat ont lancé un appel à la mise en place d'un régime juridique international dans le cadre de la CBD en vue de promouvoir et de sauvegarder la distribution équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles. Le Mouvement des Non-Alignés va œuvrer dans le but d'assurer que les brevets de marque déposée ne sont exploités que sous réserve de l'approbation informée et préalable des pays concernés et des accords de partage des avantages et que les auteurs authentiques de ces connaissances bénéficient des ressources des détenteurs de brevet. Ils ont aussi souligné que les règles et coutumes des communautés doivent être protégées.

# Chronique – Afrique

## ANGOLA

Le Gouvernement et l'Opposition s'unissent pour lutter contre «le manque de transparence» à l'OMC

(Luanda, Angola Press - 20 février)

Les députés du MPLA et de l'UNITA ont déploré les processus de l'OMC et ont décidé de participer « au suivi des activités de l'OMC en vue de lutter contre le manque de transparence dans la philosophie de travail de l'organisation. » Les députés angolais vont aussi se joindre au Conseil de l'Union Parlementaire Internationale dont le président, M. Sergio Paez du Chili, a lancé un appel à un contrôle parlementaire des négociations et des attributions de l'OMC qui relèvent vers l'arène politique.

Une nouvelle conférence parlementaire sur l'OMC tiendra sa première session en septembre à Cancun au stagnants du pays. Le Conseil des Ministres a également approuvé l'embargo contre l'importation des médicaments dans le pays dans sa tentative de mettre un frein à la vente des produits pharmaceutiques périmés et contrefaçons.

« Les jus de fruit ne peuvent être importés que sous forme de concentré et dans des barils pour qu'on puisse les conditionner au Nigeria et ainsi y ajouter de la valeur et créer des emplois et générer des revenus. » a déclaré le Ministre de l'Information du Nigeria, M. Jerry Gana. L'année dernière, l'importation du riz, des textiles

Mexique là où la 5<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC aura lieu.

## NIGERIA

Le Gouvernement Fédéral prolonge l'embargo des importations pour « aider les industries locales. »

(Lagos, This Day, 6 mars)

Le 5 mars, le gouvernement fédéral a interdit l'importation de toute sorte de cure-dent et quatre autres produits. Selon le Ministre d'Etat de l'Energie et de l'Acier, Dr Aliyu Modibbo Umar, qui a présenté les résultats de la réunion du Conseil Exécutif Fédéral aux journalistes, les interdictions entrent immédiatement en vigueur.

« Conformément à la décision du gouvernement de réviser les tarifs de quelques produits importés, le conseil a approuvé

et des produits de volailles a été frappée d'embargo.

## AFRIQUE DU SUD

Le Négociateur Principal sud-africain chargé du Commerce prédit l'échec de la Conférence de Cancun, les pays développés ayant raté les délais clés des pourparlers de Doha sur le commerce (Johannesburg, Business Day, 6 mars)

L'Afrique du Sud a ouvertement exprimé son mécontentement face au manque de progrès au niveau du cycle de négociations commerciales dans le cadre du

l'interdiction totale de l'importation des produits suivants : les cure dent, l'eau minérale, les biscuits de tout genre, spaghetti et les nouilles. L'embargo entre immédiatement en vigueur et toute personne qui importe ces produits sera sanctionnée conformément à la loi. » a-t-il dit.

Cette décision augmente la liste des importations qui sont interdites dans ces dernières semaines « en vue d'aider les industries locales à concurrencer avec les produits étrangers » comme l'exprime un membre du conseil des ministres.

Au début du mois de février, le Nigeria a décidé d'interdire l'importation des jus de fruits conditionnés afin de relancer le secteur agricole et les industries de transformation de produits alimentaires

cycle de développement de Doha, qui visent à créer un système commercial mondial axé sur le marché dans un certain délai.

« Il est peu probable que la prochaine Conférence Ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancun soit couronnée de succès » a déclaré M. Randall Williams, le Directeur Adjoint sud-africain chargé des négociations commerciales à l'OMC. Williams a fait ces propos lors d'une conférence du Centre International du Commerce sur la participation des sociétés aux négociations de

l'OMC tenue à Johannesburg le 5 mars.

Il a fait cette déclaration parce qu'aucun des délais prévus dans le Programme de Doha pour le Développement n'a été respecté au cours des dix-huit mois écoulés sur les années imparties pour ce processus. Les participants aux négociations de Doha n'ont pas pu respecter les délais en matière de traitement spécial et différencié pour les pays en développement ainsi que de mécanismes pour permettre à ces pays d'avoir facilement accès aux médicaments à des coûts abordables.

La date limite de la mise en œuvre des décisions prises lors du cycle d'Uruguay a déjà passé. Le manquement au respect des délais fait croire à quelques gouvernements que les pays développés ne sont pas engagés à tenir aux promesses qu'ils ont faites durant les cycles de négociations de Doha en 2001 », a dit Williams.

Les échéances d'autres questions à l'ordre du jour s'approchent et il y a très peu d'espoir qu'on puisse les respecter. La date-limite prévue pour les modalités de négociation sur l'agriculture et les nouveaux engagements de réforme est la fin de ce mois. Cependant, M. Williams a fait comprendre que l'Union Européenne n'allait examiner sa politique agricole commune qu'au milieu de l'année. Cela implique que la date limite de fin mars ne sera pas respectée.

M. Williams a attribué le manquement au respect des délais de décembre aux Etats-

Unis dans le cas de l'accès aux médicaments pour les pays en développement. Les intérêts des sociétés pharmaceutiques de ce pays sont de loin plus importants pour ce pays que l'accès facile aux médicaments pour traiter les crises de santé publique dans les pays en développement», a-t-il ajouté.

« L'approche à adopter est de revoir ces questions lors de la conférence ministérielle de Cancun. Bien que l'objectif principal de la conférence soit de faire le bilan des progrès réalisés jusque lors au niveau des négociations et du Programme de Doha pour le développement de nouvelles questions telles l'investissement et l'environnement seront à l'ordre du jour. Il est peu probable que les ministres du commerce soient en mesure d'aborder toutes ces questions durant une conférence de quatre jours », a dit Williams.

#### UGANDA

Le gouvernement verse 300.000 dollars à une promotrice d'AGOA pour sauvegarder un don de 34 millions de dollars. Kampala, The Monitor, 5 mars)

L'Assemblée Nationale a appris mardi le 4 mars que le gouvernement ougandais a versé une somme de 300,000 dollars à une promotrice américaine, Mme Rose Whitaker.

Mme Rosa Whitaker qui aurait aidé l'Ouganda à adhérer à la liste des pays bénéficiant de la loi sur les Possibilités de Croissance - et d'avoir en

conséquence un accès favorable au marché américain- aurait bloqué un don de 34 millions de dollars destiné à un projet sanitaire parce qu'elle était mécontente en raison des retards accusés dans le paiement de sa commission. Le député de la circonscription du Nord de Samia Bugwe, M. Agrey Awori, a fait cette révélation lors d'un débat sur la cession de la Banque Commerciale de l'Ouganda au parlement le mardi. « Le promoteur n'a même pas payé d'impôt sur ce paiement », a dit M. Awori.

Le Ministre des Finances et de la Planification Economique, M. Gerald Ssendaula s'est immédiatement mis debout et a demandé à M. Awori de fournir des preuves à cet effet. Ce dernier a dit que la somme de 300 000 dollars a été virée au compte de Mme Whitaker la semaine dernière.

« C'est honteux, c'est honteux ! » ont répondu en chœur quelques députés. M. Awori a ajouté qu'il n'y avait pas eu d'appel d'offre avant le versement de cette somme importante à la promotrice américaine.

M. Ssendaula s'est encore levé et a protesté qu'en tant que responsable de la mobilisation des ressources pour le pays, il n'était pas au courant que le projet sanitaire de 34 millions de dollars avait été abandonné.

Il a déclaré que M. Awori faisait allusion à un haut fonctionnaire du gouvernement américain et que de telles allégations pourraient mettre en danger les relations futures. Bien que Mme Whitaker ne travaille plus pour

le gouvernement américain, elle était jusqu'à récemment la Représentante Adjointe chargée du Commerce aux Etats-Unis et s'occupait de la promotion de l'AGOA et des intérêts américains en Afrique. Vers la fin de l'année dernière, elle a d'une manière controversée fait circuler aux gouvernements

africains une lettre leur demandant d'ordonner leurs négociateurs à l'OMC de soutenir la position des Etats-Unis en échange des avantages de l'AGOA.

Ce qui est intéressant, c'est que M. Ssendaula n'a rien dit à propos des 300,000 dollars.

Le Président du Parlement a demandé au Ministre des Finances d'aller se préparer pour faire une déclaration détaillée.

# Genève – l'OMC – Mise à Jour

## TRAITEMENT SPECIAL ET DIFFERENCIE

### **L'Ancien TS&D n'a pas été utile: une autre approche est nécessaire.**

Genève, 21 février (Chakravarthi Raghavan)

Un groupe de pays africains a déclaré dans une communication présentée au Groupe de Négociation de l'OMC de l'accès aux marchés que l'objectif des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles est de faciliter et de stimuler le développement et les processus d'industrialisation dans les pays en développement et que ces négociations ne constituent pas une fin soi ; elles doivent être un processus qui doit soutenir et non pas substituer les politiques commerciales et industrielles.

Sept pays à savoir, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, la Tanzanie la Zambie, l'Ouganda et le Zimbabwe ont soumis au Groupe de Négociation une communication qui demande au président et au secrétariat de réviser le document de vue d'ensemble (recueil des propositions) de manière à refléter leur position.

Ils ont indiqué que tout document de modalités de négociations sur les produits non-agricoles doit essentiellement aborder les questions de crête tarifaire, de progressivité des droits et des barrières non-tarifaires dans les marchés des pays développés en vue d'améliorer l'accès aux marchés des pays en développement.

Dans un commentaire bref, le Kenya, qui a fait la présentation au nom du groupe, a été critique à l'égard de nombreuses propositions (soumises par les pays industrialisés) en faisant remarquer qu'elles ne font aucune distinction entre les pays développés et les pays en développement membres, et que quelques-unes n'en font aucune mention, et celles qui envisagent un traitement spécial et différencié préconisent la fin des réductions faibles des droits et des longues périodes de transition.

« C'est un moyen inadéquat de définir le TS&D, parce qu'auparavant, cela n'a pas bien fonctionné pour les pays en développement et les PMA membres, » a dit le représentant du Kenya. Dans ce contexte, « le principe de réciprocité incomplet » implique que tous les membres sont permis de prendre non seulement des différents niveaux d'engagement mais aussi des différents types d'engagement. » Une méthode de réduction des tarifs basée sur une formule pourrait être généralement ou particulièrement convenable pour les pays développés, mais non pas pour les pays en développement ou au moins pour ceux qui ont un secteur industriel faible.

Les dangers de cette méthode résident au niveau de l'impact des mesures économiques à grande portée que les pays africains ont adopté dans le cadre des programmes d'ajustement structurel sous la direction de la Banque mondiale et du FMI et dont l'essence est la libéralisation du commerce.

Ces réformes ont contribué de manière considérable à la réduction des barrières commerciales mais le développement anticipé n'a pas été réalisé. En fait, une étude empirique a démontré que la croissance industrielle est inférieure à la croissance du PIB en Afrique subsaharienne, avec une désindustrialisation associée à la libéralisation du commerce. Compte tenu de leur faible capacité de production, les pays en développement ne pourront pas profiter des gains d'accès au marché entraînant ainsi l'augmentation des déficits de la balance de paiement en raison de l'accroissement des importations qui ne sont pas compensées par les exportations, l'alourdissement du fardeau de la dette externe, la réduction de la croissance voire la récession.

Bien que les profits potentiels du commerce puissent propulser la croissance économique et la réduction de la pauvreté, ce n'est que lorsque que le commerce est fondé sur une base institutionnelle que les profits sont réalisés.

Le Kenya a dit au groupe que le document sur les modalités d'accès aux marchés doit donc tenir compte de la nécessité des pays en développement de se fixer « des niveaux appropriés de droits d'importation » et de reconnaître qu'il y a différentes catégories de pays qui ont différents niveaux de capacité industrielle et de besoins de développement.

Les approches adoptées dans le passé en matière de T&SD 2 en faveur de l'accès aux marchés – à savoir des réductions tarifaires faibles et des périodes de transition plus longues – n'ont pas fonctionné dans l'intérêt des pays en développement. Le T&SD adopté pour les pourparlers en matière d'accès aux marchés doit souligner la nécessité pour les promoteurs tardifs de passer par l'apprentissage (de l'industrialisation). Les fusions et les acquisitions ont rendu ce processus plus difficile, rendant ainsi la protection des industries naissantes plus justifiable que par le passé

« A moins que ces industries naissantes ne deviennent concurrentielles au niveau du marché mondial, il serait inutile de les exposer aux sociétés transnationales. La libéralisation du commerce doit donc compléter la politique commerciale et industrielle au lieu de remplacer celle-ci ».

D'autres points abordés dans le document africain soulignent que le principe de la 'réciprocité incomplète' est reconnu « en termes clairs et sans ambiguïté » au paragraphe 16 de la Déclaration de Doha. « Le respect des dispositions de l'Article XXVIII bis du GATT 1994 – notamment en ce qui concerne les questions commerciales, fiscales et de développement des membres – revêt une importance capitale si l'on doit respecter le principe de TS&D et le principe de 'réciprocité incomplète'.

Les pays en développement membres du groupe dont le niveau de tarif est considérablement faible doivent pouvoir augmenter leurs tarifs sans payer une compensation. Dans de nombreux pays en développement, les réductions tarifaires opérées dans le passé ont mené à la fermeture généralisée des sociétés et des industries et à la compression des effectifs, et cette situation doit être corrigée; et permettre à ces pays d'augmenter les tarifs des produits spécifiques et des catégories de produits pour des périodes déterminées serait conforme aux dispositions de l'Article XVIII C du GATT 1994.

La communication du groupe africain a préconisé des modalités fondées sur :

- L'amélioration de l'accès aux marchés par les pays développés vis-à-vis des pays en développement et des pays les moins avancés, en abordant le problème de crête tarifaire et de progressivité des droits ainsi que des barrières non-tarifaires;
- La reconnaissance du fait que, compte tenu des mauvaises conséquences de la mise en oeuvre des mesures de libéralisation par les pays africains, toute autre mesure de libéralisation, y compris les engagements de réduction, devrait être déterminée par les pays concernés ;
- Le maximum d'attention devrait être accordé aux produits d'exportation qui intéressent les pays en développement en ce qui concerne la réduction des crêtes tarifaires (qui visent essentiellement les produits tels que les vêtements, les chaussures et les produits de l'industrie alimentaire) et la progressivité des droits.

## RAPPORT SPECIAL SUR LES NEGOCIATIONS AGRICOLES

### Les Responsables du Commerce des Pays en développement, les ONG et les Experts réclament le rejet du Document de Modalités des Négociations sur l'Agriculture

Rapport de Third World Network

Par Goh Chien Yen, Genève, 24 février 2003

Plus de 50 organisations non-gouvernementales de par le monde ont demandé que soit rejeté le tout dernier document sur le projet de modalités agricoles soumis aux Sessions spéciales du Comité de l'OMC sur l'Agriculture par le président Stuart Harbinson, car le projet de modalités ne tient aucun compte des promesses faites lors de la dernière Conférence ministérielle de l'OMC de mettre « au premier plan des négociations agricoles à l'OMC les questions du développement, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des populations rurales ».

C'était la conclusion qui a été dégagée d'une importante réunion sur « les Agriculteurs, l'Alimentation et le Commerce : Séance d'Evaluation de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC », tenue à Genève du 19 au 21 février. Ont participé à cette réunion, qui était une initiative conjointe des principales ONG du monde, les responsables du commerce, les négociateurs et les experts.

Au début du mois de février, M. Harbinson a remis aux membres de l'OMC son projet de cadre qui présente les grandes lignes du déroulement des négociations sur l'agriculture. Son 'schéma directeur' sur les modalités préconise l'élimination de toutes les subventions à l'exportation de produits agricoles entre cinq et neuf ans et la baisse des tarifs et la réduction du soutien interne.

La réunion de Genève a critiqué le projet de M. Harbinson sur un certain nombre de points graves, y compris la perpétuation de la structure fondamentale des règles régissant le commerce agricole, qui créent des difficultés généralisées pour les agriculteurs des pays en développement et découragent l'adoption des modèles durables d'agriculture; la légitimation du dumping, tout en privant les pays en développement de l'unique moyen de défense contre le dumping à travers les tarifs et d'autres **mesures** imposées à la frontière.

Par ailleurs, le contenu du texte laissait à désirer, car il ne prend pas en compte le fait qu'un petit nombre de sociétés transnationales détient le quasi-monopole du commerce agricole, à tel point qu'elle font baisser les prix à la production dans le monde entier. Le projet de document ne reconnaît pas non plus le rôle central que jouent les femmes dans la production alimentaire et le bien-être nutritionnel de la famille et de la communauté.

Les ONG ont exhorté les gouvernements à rejeter le projet actuel de modalités de M. Harbinson comme base de négociations et ont proposé la mise en place de nouvelles règles agricoles qui s'attaquent à la source réelle des distorsions au niveau des marchés agricoles mondiaux et l'élimination des déséquilibres entre les pays nantis et les pays pauvres constatés dans le commerce agricole.

De telles règles prendraient entièrement en compte la sécurité et la souveraineté alimentaires, et permettraient en particulier aux pays en développement de protéger leurs pauvres agriculteurs contre les bas cours mondiaux et de reconnaître le rôle culturel spécial de l'alimentation dans de nombreuses communautés. Elles rendraient également pratique l'engagement multilatéral des gouvernements de créer davantage d'emplois par la promotion des moyens de subsistance des populations rurales, en tenant compte en particulier des besoins des groupes vulnérables et des femmes qui produisent la grande partie des produits alimentaires du monde.

Selon les ONG, l'une des raisons principales des distorsions est le niveau élevé des subventions à l'exportation et du soutien interne dont se sert l'UE qui n'a pas fait preuve de détermination de mettre fin aux subventions agricoles. M. Jesus Zorrilla, négociateur de la Commission européenne en matière de commerce, présent à la réunion, a admis que l'UE a déjà atteint la réduction au niveau de la mesure globale de soutien et des subventions à l'exportation offerte dans la proposition récente de la Commission européenne sur les modalités pour les produits agricoles. Il a expliqué ceci en arguant que l'UE avait fait cela pour « se faire honneur » auprès de l'OMC.

Les experts en commerce présents à la réunion ont fait remarquer que lorsqu'un document du président est soumis aux négociations internationales, le document en question constitue la base des négociations. Bien que les négociateurs puissent réagir au contenu du document, ils le font dans le cadre général qui a été adopté. C'est ainsi qu'il incombe au président de prendre en compte les points de vue de tous les négociateurs. Toutefois, la substance des discussions qui ont eu lieu ne se reflète pas dans le document du président.

Dans ces circonstances, la solution ne réside pas dans les commentaires que font les membres à propos du document ; plutôt, elle dépend d'un changement total au niveau de la structure et de l'approche du document. Compte tenu des déséquilibres fondamentaux constatés dans le document de M. Harbinson, les pays en développement doivent élaborer et présenter leur propre document au lieu de faire des commentaires sur le présent document.

Depuis que l'Accord sur l'Agriculture est mis en œuvre en 1995, les imperfections et les injustices deviennent de plus en plus évidentes au niveau de l'accord. La plupart des observateurs s'accordent à dire qu'il faut commencer par le rétablissement de l'équilibre dans l'Accord sur l'Agriculture et corriger les erreurs et les injustices du passé. Ce n'est qu'après cela que le traitement différencié peut être accordé aux pays en développement. Malheureusement, le projet de document de M. Harbinson ne fait pas du tout mention du rétablissement de l'équilibre. Le rétablissement de l'équilibre est une priorité et cela doit se faire sans qu'il apparaisse comme un service à rendre aux pays en développement.

Bien que le document introduise certains aspects positifs mais insignifiants, il est toujours plein de déséquilibres. C'est la raison pour laquelle les aspects positifs, tels que l'inclusion d'une 'catégorie de produit stratégique', la reconnaissance du sort des petits agriculteurs et le problème de la sécurité alimentaire, « ne suffisent pas ».

Concernant la sécurité alimentaire, par exemple, les solutions générales de mesures anti-dumping et les mesures compensatrices ne peuvent pas être appliquées par les pays en développement à cause de la nécessité de prouver qu'un préjudice a été causé à la production interne. Même une véritable réclamation peut être facilement mise en cause et peut coûter cher en termes financiers en essayant de la défendre. En effet, la disposition relative à la sauvegarde spéciale a été conçue de manière à permettre aux pays développés de s'en servir.

Les règles et les disciplines du soutien interne permettent aux pays développés de s'en servir pour éviter les sanctions. La distinction entre les mesures de distorsion commerciale et de distorsion non-commerciale et les subventions réductibles et non-réductibles est 'frauduleuse.' En permettant la continuation de la mise en application des subventions 'de la catégorie verte', les pays de l'OCDE peuvent échapper à toute sanction. Comme l'a affirmé M. Rajesh Agarwal, le délégué indien auprès de l'OMC, il n'y a rien dans le document de M. Harbinson qui empêche que le soutien interne soit déplacé d'une catégorie à l'autre.

Il a ajouté que le régime agricole post-OMC a informé les agriculteurs indiens du niveau de soutien dont bénéficient les agriculteurs européens et américains. D'autres agriculteurs ont donc le droit de réclamer

l'équilibre et l'équité. Il ne s'agit même pas d'un programme de TS&D mais plutôt d'un équilibre fondamental. Il a souligné que l'Inde ne peut pas accepter des propositions qui ne prennent pas suffisamment en compte son objectif fondamental d'autosuffisance alimentaire.

Un nombre considérable de délégués des pays en développement présents ont appuyé ces positions. Les délégués du Brésil, de la Barbade et des Philippines ont fait remarquer que de nombreux pays en développement sont déçus et sont mécontents du document présenté par le président.

« En les examinant de près, on se demande si les modalités proposées pourraient assurer un véritable équilibre », a dit la déléguée des Philippines, Maria Fe Alberto. Les modalités proposées auront un impact disproportionné sur les structures tarifaires des pays en développement, en les obligeant de plus en plus à libéraliser leur commerce. Elle a également mis en garde que, par contraste, les pays développés envoient un message politique négatif selon lequel ce cycle de négociations ne peut pas éliminer les distorsions au niveau des subventions commerciales.

Le négociateur commercial de la Barbade, Nicole Clarke, a fait remarquer que les pays en développement, tels que la Barbade n'accordent pas de subventions à l'importation et de subventions sur le plan local au-delà du niveau minimum requis. Les pays en développement, tels que la Barbade sont déçus par le manque d'ambition des pays développés de contrôler les subventions, et par le manque de flexibilité en ce qui concerne le rythme et l'allure de la libéralisation du commerce agricole des pays en développement. Mme Clarke a ajouté que la position commune des pays en développement est en faveur d'une libéralisation accrue du commerce agricole des pays développés et d'un plus grand équilibre au niveau de l'Accord sur le commerce.

Le négociateur brésilien à l'OMC, M. Flavio Damico, a fait savoir que l'OMC a des préjugés contre les pays en développement, surtout en ce qui concerne ses règles qui régissent le dumping au niveau de l'Accord sur l'Agriculture, règles qui doivent être revues. Toutefois, la vraie question qui se pose n'est pas de savoir si on peut qualifier ce cycle de développement, mais comment la question plus générale de développement peut être intégrée dans l'OMC.

## COMMERCE MONDIAL - NOUVELLES EN BREF

### WASHINGTON DC

#### **Un tribunal secret de la Banque mondiale interdit la participation du public et des médias au procès judiciaire relatif à l'accès à l'eau**

La société *Bechtel Corporation* a remporté une victoire importante lorsqu'un tribunal commercial secret a annoncé qu'il sera interdit au public et aux médias de participer ou même d'assister au procès de la poursuite judiciaire intentée par la Société Bechtel contre le peuple bolivien pour un montant de \$25 millions. Aguas

del Tunari, filiale d'une grande société d'ingénierie basée en Californie, intente une poursuite judiciaire contre la nation la plus pauvre de l'Amérique du Sud, car cette société n'a pas réussi dans sa tentative de reprendre la direction du système public d'approvisionnement en eau de la troisième grande ville de la Bolivie, Cochabamba. Après avoir repris la direction de l'approvisionnement en eau en l'an 2000, la société avait augmenté massivement les tarifs d'eau, provoquant ainsi des protestations généralisées qui

ont été maîtrisées par les militaires, et au cours desquelles une personne a trouvé la mort et 175 autres ont été blessées.

M. Oscar Olivera, dirigeant de la coalition des paysans et travailleurs boliviens et autres qui se sont opposés à la société Bechtel, a déclaré que « La Banque mondiale nous impose non seulement ses idées et programmes, mais empêche aussi la population touchée de participer à un procès qui affecte directement notre vie. Cette

attitude est profondément peu démocratique ».

La poursuite judiciaire intentée par la société Bechtel est devant le Centre international pour le Règlement des Différends en matière d'Investissement (CIRDI), tribunal administré par la Banque mondiale et qui siège à huis clos. La société Bechtel intente une poursuite contre la Bolivie pour revendiquer les bénéfices qu'elle aurait dû faire à partir du programme de privatisation de l'approvisionnement en eau si les protestations contre la hausse des tarifs n'avait pas provoqué son départ précipité de la ville de Cochabamba en avril 2000.

Le président du tribunal a affirmé que le tribunal n'a pas le mandat de permettre aux citoyens touchés d'y participer, position qui ne se conforme pas aux pratiques des tribunaux d'arbitrage et des autres tribunaux des Etats-Unis, où il est régulièrement permis aux parties intéressées de soumettre des briefings 'en tant qu'amis du tribunal'. Le tribunal a également repoussé la demande de permettre au public d'y soumettre des documents ou d'assister au procès.

M. Martin Wagner, avoué du cabinet d'avocats basé aux Etats-Unis, Earthjustice, a déclaré : « Il est impardonnable qu'un groupe d'experts qui examine une question aussi fondamentale que le droit à l'eau interdise aux gens dont les droits seront affectés par le procès d'y participer ».

« La décision du tribunal du CIRDI révèle des imperfections structurelles dans le système

d'arbitrage du CIRDI », a déclaré Marcos Orellana, un avoué auprès du Centre de Droit international en matière d'Investissement (CDII). « Par son incapacité de reconnaître son droit de permettre aux citoyens touchés de participer au procès, la décision du tribunal permettra aux sociétés, telles que la société Bechtel, de manipuler et de compromettre l'intégrité de l'arbitrage international, ainsi que la capacité des pays de protéger le bien-être du public », a-t-il ajouté. Le secret qui entoure le tribunal n'est qu'un avant-goût de ce que les communautés aux Etats-Unis doivent attendre du projet de la Zone de Libre-échange des Amériques, qui est une extension de la Zone de Libre-échange de l'Amérique du Nord (NAFTA).

Les administrations locales, d'Alaska au Chili, seront traduites devant des tribunaux secrets au fur et à mesure que les sociétés multinationales, comme la société Bechtel, cherchent à compromettre, au niveau local, la protection environnementale, sanitaire, des travailleurs et consommateurs qu'on qualifie d'obstacles au libre-échange.

L'équipe d'avocats qui représente les requérants boliviens comprend Earthjustice basée en Californie et le Centre de Droit international en matière d'environnement (CIEL) basé à Washington DC. Ces deux organisations sont déjà impliquées dans les efforts d'intervenir dans des poursuites judiciaires semblables entre investisseurs et l'Etat intentées dans le cadre de la Zone de

Libre-échange de l'Amérique du Nord.

En avril 2000, au fur et à mesure que les protestations contre la société Bechtel se généralisaient à Cochabamba, les directeurs de la société ont abandonné le projet. Ils ont ensuite intenté une poursuite judiciaire contre la Bolivie pour exiger le paiement d'une compensation de \$25 millions, un chiffre qui dépasse le montant que la société a investi pendant les quelques mois de ses opérations en Bolivie. Par ces poursuites judiciaires, la société vise aussi à récupérer une partie des bénéfices qu'elle attendait du projet.

## BRUXELLES

**Le groupe ACP fait des observations sur le Troisième Cycle de Négociations commerciales de Cotonou au niveau d'Ambassadeurs (12 février)**

Le troisième cycle de négociations commerciales du groupe ACP-UE au niveau des ambassadeurs a eu lieu à Bruxelles pour examiner, entre autres, les questions juridiques, les mesures à prendre et les conséquences des Accords de Partenariat économique, les accords sur l'agriculture et la pêche et les préparatifs en prévision de la tenue de la quatrième réunion ministérielle du Comité ACP-UE sur le Commerce. Lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de la réunion, le Secrétaire-Général de l'ACP, M. Goulongana, a souligné que, bien que les deux parties partagent certains points de vue,

elles ne se sont pas mises d'accord sur le point de vue de l'ACP concernant l'affectation davantage de ressources financières à la mise en œuvre de l'ensemble des Accords sur le partenariat économique. L'UE estime, par contre, que les ressources déjà allouées suffisent. D'autres différends de grande envergure ont trait au principe de l'élimination progressive des barrières commerciales prévue dans l'Accord de Cotonou et que l'UE qualifie d'un appel à la réciprocité commerciale, alors que le groupe ACP estime qu'il faut qu'il y ait un examen approfondi de l'application de ce principe, en tenant compte du niveau de développement de chaque pays.

Par ailleurs, le groupe ACP veut que six catégories distinctes de questions soient soumises à l'étude pendant les négociations, à savoir les questions juridiques, accès aux marchés, domaines liés au commerce, services, agriculture, et pêche. Le groupe ACP estime que ceci permettra d'accorder l'attention nécessaire aux domaines qui sont cruciaux pour leurs membres. L'UE cherche cependant à regrouper plusieurs de ces questions au sein d'une seule catégorie.

Les négociations de l'Accord de Cotonou prennent de l'allure avec la tenue de plusieurs réunions cruciales, telles que la réunion du comité ministériel du groupe ACP-UE chargé du commerce qui se tiendra prochainement.

Au sujet d'autres questions liées au commerce, le Secrétaire-Général de l'ACP a exprimé l'intérêt et les préoccupations de l'ACP à propos des négociations liées à la question de l'accès aux médicaments et aux discussions qui se déroulent autour du Traitement spécial et différencié à l'OMC. Une autre question qui préoccupe l'ACP est le défi que posent les tierces personnes aux préférences commerciales de l'ACP vis-à-vis de l'UE. S'agissant du récent défi posé par les Philippines aux préférences de l'ACP pour le commerce du thon, il a fait savoir que certains états-membres de l'UE n'ont pas soutenu l'ACP à l'OMC. L'ACP demandera à l'UE d'être plus logique au sein de l'OMC dans son appui aux préférences auxquelles elle s'est engagée vis-à-vis de l'ACP.

**NEW DELHI**  
**Les syndicats indiens menacent de se mettre en grève pour**

**protester contre la déréglementation et la libéralisation du commerce.**  
 (26 février)

Le dirigeant du Congrès des Syndicats indiens, M Gurudas Dasgupta, a demandé au gouvernement indien de prendre des mesures immédiates pour protéger les agriculteurs contre « les impacts négatifs des politiques de l'OMC ». Il s'adressait aux travailleurs lors d'une manifestation devant le parlement pour protester contre les politiques qui remettent la souveraineté économique de l'Inde entre les mains des institutions internationales et des sociétés multinationales, « des politique qui appauvrissent les masses de la population ». Les 50 000 manifestants ont condamné la privatisation du secteur public et la libéralisation des règlements qui régissent le travail entraînant ainsi « l'abolition de tous les droits des travailleurs, la sous-traitance aveugle des emplois et la fermeture des industries ».

Les syndicats ont menacé d'entamer une grève générale dans tout le pays, dont la date sera déterminée le 12 mars.

## Rapport sur la Semaine de la Politique Commerciale au Ghana

Par Kwasi Gyan-Appenteng, TWN-Africa

Durant toute une semaine, une série de briefings, séminaires et forums publics sur les questions liées au commerce international ont récemment eu lieu au Ghana (17-21 février) dans le but d'enclencher l'opinion publique autour des défis et menaces liés

au développement qui se posent dans le cadre du processus en cours au niveau du Système commercial multilatéral, et des règles en cours d'élaboration au sein des forums commerciaux internationaux et destinés à institutionnaliser et à accroître les déséquilibres au détriment des pays en développement.

Ces activités ont essentiellement mis en relief les déséquilibres inhérents au programme qui vise à relancer les « questions controversées de Singapour » lors de la Cinquième réunion ministérielle de l'OMC qui se tiendra cette année à Cancun, et la manière dont ces nouvelles menaces se font sentir dans le pays. Un exemple pertinent à citer est 'le projet de loi sur les marchés publics' que le gouvernement du Ghana a soumis au parlement en prévision de la lutte multilatérale à l'OMC pour savoir si oui ou non il faut étendre les sujets de la libéralisation du commerce aux dépenses et recettes des gouvernements nationaux.

Cette initiative de *Third World Network-Africa Secretariat (TWN-Af)*, connue sous le nom de 'Semaine de Politique commerciale au Ghana', a été mise en œuvre en collaboration avec le Congrès des Syndicats du Ghana (TUC) et l'Association des Industries du Ghana (AGI).

Les manifestations de la semaine comprenaient l'éducation et la mobilisation du public, le plaidoyer et le dialogue en matière de politique. Ont participé à ces événements les différentes couches de la société et des groupes distincts tels que les médias, les organisations de la société civile, les syndicats, les députés, le secteur privé d'affaires, les professionnels, les étudiants et les services publics concernés.

En dehors de son objectif d'informer le public de l'évolution du régime commercial multilatéral, en particulier, des nouvelles menaces posées par l'introduction imminente de nouvelles règles sur l'investissement, les marchés publics et la concurrence, la collaboration TUC-TWN-AGI démontre l'élargissement des alliances et réseaux qui s'opposent aux initiatives de libéralisation commerciale qui auraient, dans l'ensemble, un impact négatif sur la société.

Face à une telle manifestation concrète et immédiate des conséquences que le programme de la libéralisation du commerce international aura sur le développement national – sous forme du projet de loi sur les marchés publics – il y a eu d'intenses discussions et des témoignages convaincants sur l'impact de la libéralisation notamment de la part de M. Ken Quartey de l'Association Ghanéenne des Eleveurs de volaille, et de M. Ofei Nkansah et de M. Napoleon Kpoh,

qui sont respectivement chefs du syndicat des travailleurs agricoles (GAWU) et du syndicat des travailleurs de l'industrie et du commerce. L'intérêt et l'intensité des discussions se sont manifestés au niveau de la place importante que les médias ont réservée aux événements et des différentes réactions provenant des citoyens.

Dès le départ, le Secrétaire Général du TUC a donné le ton pour les événements de la semaine lorsqu'il a souligné le rôle central que joue le commerce dans l'économie politique et l'idéologie de la mondialisation et les raisons pour lesquelles l'intervention des citoyens n'est plus une simple option, en particulier pendant la période qui précède la conférence de Cancun, où la tentative de lancer les 'Nouvelles Questions' rendra les inégalités dans le monde un phénomène irréversible, assorties de la concentration de ressources et d'opportunités d'une part et de l'appauvrissement massif à une échelle sans précédent de l'autre.

Au cours de la semaine, ce thème était le message central des manifestations, un message qui a été peut être bien cerné lorsqu'on le considère dans le contexte des échecs, de la mauvaise foi et de la subversion des gouvernements du Nord qui accompagnent la mise en œuvre du 'Programme de Doha pour le développement' de l'OMC (par exemple, l'accès aux médicaments moins chers en cas de crise dans le secteur de santé publique), et pour les Ghanéens, ils sont mis au courant de la nature précise des conséquences annoncées du 'Projet de Loi sur les Marchés Publics', qui reproduit pratiquement les mêmes questions que les pays développés cherchent à inscrire au programme de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun. Les experts ont fait remarquer que les pays développés, avec les Etats-Unis comme chef de file, se servent de la Banque mondiale et du FMI pour faire pression sur les pays en développement pour qu'ils adoptent les politiques auxquelles ils s'opposent à l'OMC.

Il y a tout lieu de s'attendre que le consensus dégagé par les groupes de citoyens qui ont participé aux manifestations, visant à développer une plate-forme de campagne contre le projet de loi et le programme de 'Nouvelles Questions' à Cancun, soit un message qui atteindra le public au-

delà des participants aux manifestations. Vu la représentation et les effets multiplicateurs des participants, il est certain que l'histoire de cette lutte se propagera même au-delà de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun en septembre, point focal de la campagne naissante contre les injustices dans le système du commerce international.

**Résolutions adoptées par la branche de Africa Trade Network au Ghana**

- a. L'OMC doit concentrer ses efforts sur la solution des problèmes liés aux accords actuels qui sont préjudiciables aux intérêts des pays africains et d'autres pays en développement.
- b. Les propositions relatives aux nouveaux accords sur l'investissement, la concurrence et les marchés publics ne doivent pas

être adoptées en vue de négociations à l'OMC.

- c. Il faut mettre fin à toutes les autres tentatives de libéralisation à l'OMC, qui ont des effets négatifs sur les pays en développement.
- d. Il faut mettre en œuvre le mandat de Doha relatif aux ADPIC et la santé publique en vue de résoudre les problèmes urgents de santé des pays en développement.
- e. Les règles commerciales internationales doivent être équitables et équilibrées, et maintenir l'autonomie des pays en développement pour permettre la mise en œuvre des politiques de développement économique qui cadrent avec leurs besoins.

## Tableau d'Annonces

**Collège international pour une vie durable** : L'année 2003 a été déclarée par les Nations Unies comme Année d'Eau Douce. L'eau restera-t-elle un produit que les communautés peuvent conserver, partager et maintenir comme une source ou peut-elle devenir un produit qui peut être approprié, exploité et contrôlé ? Un stage conçu pour l'étude de cette question avec des professeurs qui sont à l'avant-garde du mouvement mondial pour la sauvegarde des ressources hydrauliques aura lieu du 7 au 22 mars en Inde. Les personnes ressources et les participants vont explorer l'impact écologique et social de la gestion des ressources en eau sur le plan local, national et international. Les facilitateurs seront Ricardo Petralla, Oscar et Marcela Olivera, et Dr.Vandana Shiva. Pour d'amples informations veuillez contacter [bijavidyapeeth@vsnl.net](mailto:bijavidyapeeth@vsnl.net) ou visiter [www.bijavidyapeeth.org](http://www.bijavidyapeeth.org)

**Conférence internationale sur l'accord de l'OMC sur l'Investissement, Genève, du 18 au 21 mars** : Plusieurs ONG internationales basées à Genève organisent conjointement une série de rencontres pour mettre à jour et adopter des stratégies sur l'investissement et d'autres 'Nouvelles Questions' de l'OMC. Organisées par CIEL, IATP, TWN, Oxfam, WWF et le Public Services International, les rencontres qui vont regrouper des experts en commerce et des diplomates, à part les ONG et les syndicalistes, constituent une démarche cruciale de la société civile en prévision de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun. Pour d'amples informations veuillez contacter : Shefali Sharma, IATP, Genève.

**Un séminaire international de formation et de mise au point de stratégies des ONG sur les principes directeurs de l'OCDE** se tiendra du 20 au 22 mars 2003 à Soesterberg, aux Pays-Bas. Le thème retenu est : Les Principes directeurs de l'OCDE et les Sociétés multinationales : Outil de lutte contre les violations des droits de l'environnement et des travailleurs ? Les questions qui seront examinés sont, entre autres, l'utilité des principes directeurs de l'OCDE dans la campagne en faveur de l'obligation pour les sociétés de rendre des comptes. Les participants proviendront notamment des ONG, des organisations de base et des syndicats. Les langues de travail sont le français, l'anglais et l'espagnol. Le séminaire est organisé par les Amis de la Terre des Pays-Bas et le Réseau International de Restructuration et d'Education d'Europe. Pour d'amples informations veuillez contacter : [http//www.foenl.org](http://www.foenl.org)

**Conférence sur l'Afrique** : La Conférence annuelle de la Fondation Evert Vermont sur l'Afrique se tiendra cette année à Amsterdam le 12 avril 2003. Le thème central de cette année - la Mondialisation - sera examiné sous quatre rubriques, à savoir la cohérence politique et les pays en développement ; l'Economie et le Développement ; la migration ; et la Coopération internationale. La conférence se tiendra à ROC Urecht, Amerika-Laan, de 10 heures à 16 heures. Veuillez visiter : [www.evertvermeerstichting.nl](http://www.evertvermeerstichting.nl)

**Un Atelier international sur l'Equité entre les Genres et le Développement de Micro-entreprises** se tiendra à Bangkok du 18 au 24 avril 2003. La réunion qui sera abritée par ASEED vise à renforcer la participation des femmes au développement des micro-entreprises et améliorer l'impact de celui-ci. L'atelier est destiné aux Institutions de développement, aux ONG et aux Organisations de formation en charge de l'initiation du développement de micro-entreprises impliquant les entrepreneuses ou qui s'y intéressent. La langue de travail est l'anglais. Les thèmes de discussion sont, entre autres : La nécessité et l'ampleur du développement de micro-entreprises pour les femmes ; le développement de micro-entreprises dans le développement durable; l'équité entre les genres et le développement de micro-entreprises - contextes et défis ; le processus de planification pour la participation effective des femmes au développement de micro-entreprises. Pour d'amples informations veuillez contacter [training@aidmat.com](mailto:training@aidmat.com) or [anu@online.ru](mailto:anu@online.ru)

Third World Network est coordinateur du Réseau d'Afrique sur  
le Commerce. Pour d'amples informations, veuillez contacter  
TWN-Africa, B.P. 19452, Accra-North, GHANA,  
Tel. 233 21 511189/503669  
E-mail: [contact@twnafrica.org](mailto:contact@twnafrica.org)